

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

I - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

La commune de Louvetot, organise un Accueil de Loisirs Sans Hébergement afin d'accueillir au mois d'avril et juillet les enfants **âgés de 4 ans à l'ouverture du Centre à 15 ans dans l'année**

Les enfants sont accueillis à la semaine avec le repas de midi et le goûter compris. La prise en charge s'effectue au centre par un accueil de 09 heures à 17 heures.

Le Centre est ouvert du **Mardi 14 avril au Vendredi 24 avril 2020** (sauf dimanches et jours fériés) et du **Lundi 06 juillet au Vendredi 31 juillet 2020** (sauf dimanches et jours fériés)
L'accueil est autorisé pour :

- les enfants de - 6 ans
- les enfants de 6 à 11 ans
- les enfants de 12 à 17 ans

II - LE PERSONNEL

Le Directeur du Centre de Loisirs est mis à disposition par Monsieur le Maire
Le Directeur est chargé de recruter son équipe en partenariat avec la Mairie de Louvetot

En tout état de cause seront présents : (au maximum)

1 Directeur/Directrice B.A.F.D.(pour tout le centre)
2 animateurs B.A.F.A (1 Sous-directrice pour chaque base)
7 animateurs/animatrices (BAFA, Stagiaire BAFA, non-diplômé)

III - ADMISSION

Les parents doivent fournir :

- Le formulaire des bons temps libre (CAF)

Les parents doivent remplir et signer :

- la fiche d'inscription,
- la fiche individuelle de renseignements
- la fiche sanitaire
- l'autorisation au départ du mineur du centre de loisirs
- autorisation de publication de l'image du mineur
- information de déplacement dans des véhicules personnels
- **Brevet de Natation obligatoire pour les activités aquatiques au **CAMPING** ou autre**

IV - MODALITES D'INSCRIPTION ET PAIEMENT

Les inscriptions se font à la Mairie aux heures d'ouverture, impérativement avant la date butoir communiquée afin de planifier le nombre d'animateurs nécessaire au fonctionnement de ce service, les réservations des sorties, les repas.

Un enfant inscrit en mairie et validé par la signature d'un des parents, **le paiement sera dû**, sauf justificatif par certificat médical, remis pendant la semaine concernée en mairie ou au Directeur - Directrice du Centre de Loisirs.

Dès l'inscription un acompte de 50 % de la totalité du séjour (semaine) et par enfant dès l'inscription au centre de loisirs, le paiement sera à effectuer à la mairie de Louvetot dès réception de l'avis de paiement. **Cet acompte ne sera pas remboursé lors d'une annulation d'inscription volontaire, en cas d'annulation pour raison médicale, la participation sera demandée au prorata du tarif semaine.**

ANNULATION D'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS

TOUTE ANNULATION DEVRA ETRE SIGNALEE EN MAIRIE ET ELLE SERA VALIDE UNIQUEMENT APRES SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL, AUCUNE ANNULATION SERA PRISE EN COMPTE VERBALEMENT AUPRES DE LA DIRECTRICE OU DIRECTEUR DU CENTRE, ou AUPRES DES AGENTS MUNICIPAUX

Les inscriptions sont à la semaine. (au minimum 1 semaine à l'avance)

Toute inscription au-delà de la date limite n'est possible qu'en fonction des places disponibles.

Toute inscription le matin même sera refusée l'enfant pourra venir suivant les places et le planning du centre à partir du lendemain.

Il est réclamé une participation supplémentaire par jour lors de participation de l'enfant à une veillée ou une veillée +une nuit + petit déjeuner, à un mini-camp (veillée + nuit + petit-déjeuner)

Pour une bonne organisation, **il est recommandé de téléphoner au Centre de Loisirs au 02 35 95 53 80 (Louvetot) 02 35 96 24 69 (Maulévrier Ste Gertrude pour juillet et août) en cas d'absence ou de retard ou à la mairie au 02.35.96.00.10 / 06 74 59 13 90**

Le tarif est à la semaine, comprenant le repas du midi, le goûter, les sorties et animations diverses. En supplément les repas des veillées et les petits-déjeuners.

Une garderie est ouverte le matin de 8 heures 00 à 9 heures et le soir de 17 heures à 18 heures 30 pour chaque site

RAPPEL : ouverture du centre 9 heures, fermeture 17 heures, si votre enfant est avant l'heure ou après l'heure dans la cour, il sera comptabilisé pour la

garderie.

Est considéré comme enfant extérieur, tous les enfants dont les parents ne demeurent pas dans la commune de Louvetot ou de Maulévrier-Ste Gertrude.

V - VÊTEMENTS ET OBJETS PERSONNELS (marquer les Vêtements et objets au nom de l'enfant)

- Gourde et casquette obligatoire marquée au nom de l'enfant
- Habiller les enfants d'une tenue pratique permettant les activités d'extérieur ainsi que des chaussures adaptées
- Les objets personnels sont sous la responsabilité des enfants qui les apportent ➤ Les objets suivants ne sont pas autorisés au centre : sucettes, objets dangereux (couteau, cutter, briquet, allumettes...) médicaments, bijoux.
- Les animateurs de chaque site ne sont pas responsables en cas de perte d'objet, les téléphones portables seront interdits de 9 heures à 17 heures sur les sites sauf accord avec les animateurs.

VI - MALADIE / ACCIDENT

Les enfants malades ne sont pas admis, aucun médicament ne sera administré avec ou sans ordonnance.

En cas de maladie survenant au centre, le responsable appelle les parents, ensemble ils décident de la conduite à tenir. Le responsable peut demander aux parents de venir chercher leur enfant, s'il juge que son état de santé le nécessite. Il peut de sa propre initiative appeler un médecin.

En cas d'accident grave, il sera fait appel, en priorité, aux services d'urgence. Les parents seront aussitôt prévenus.

Les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, seront avertis dans les 24 heures.

En cas d'intervention d'un médecin pendant le séjour au centre, le règlement est à la charge des parents et devra être effectué dans les 24 heures auprès du Directeur - Directrice du centre.

VII - DEPART DES ENFANTS

Si l'enfant ne rentre pas seul, il sera confié aux personnes désignées sur le dossier d'inscription.

Les familles sont tenues de respecter les horaires de fermeture du centre à savoir : 17 heures,

Une garderie payante est ouverte le matin de 8 heures 00 à 9 heures et le soir de 17 heures à 18 heures 30

Le présent règlement prend effet à partir du : 14 avril 2020

Le Maire,
Alain LEGRAND